



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU VENDREDI 11 DÉCEMBRE 2020

Date d'affichage :
18 décembre 2020

Date de la convocation : 4 décembre 2020

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt , le onze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay régulièrement convoqué, s'est réuni au Centre culturel de Vals, Avenue Charles Massot sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT (Président de la Communauté d'agglomération).

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur William BRUN, Monsieur André CORNU, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Gérard FOUILLIT, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Dominique THOLLET, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur Pierre COUPELON à Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Didier DANTONY, Madame Celline GACON à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Monsieur Michel CHAPUIS

Absent(e)s :

Madame Sylvie BARBE, Madame Corinne BRINGER présente à partir de la question n°7, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE présent à partir de la question n°19, Madame Maguy MASSE, Madame Christiane MOSNIER présente à partir de la question n° 4, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER présente à partir de la question n°20, Madame Isabelle SEON, Madame Marie-Pierre VINCENT présente à partir de la question n° 4

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Michel JOUBERT déclare

la séance ouverte.

La séance a été levée à 21H50.

N° 1 DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette nomination comme le permet l'article L 2121-21, dernier alinéa du CGCT,
- NOMME Monsieur Rémi BARBE pour remplir les fonctions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 2 ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 17 SEPTEMBRE 2020

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- APPROUVE le compte-rendu du Conseil communautaire du :
 - 17 septembre 2020

Ce compte-rendu est à consulter sur le site internet/rubrique « espace habitants ».

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 3 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY AU TITRE DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- PREND ACTE du compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté d'agglomération au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

N° 4 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- ADOPTE le Règlement Intérieur.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 84

Contre : 1

Laurent JOHANNY

Abstention : 2

Cécile GALLIEN, Catherine GRANIER-CHEVASSUS

N° 5 COMMUNE DE SAINT-GERMAIN LAPRADE : REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- PREND ACTE de l'installation de Monsieur Bernard NOUVET, aux fonctions de conseiller communautaire en tant que membre titulaire de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay en lieu et place de Monsieur Michel FORESTIER,
- ACCEPTE la candidature de Monsieur André CORNU pour siéger au sein de la commission «Mobilité, Eau et Environnement» et de Monsieur Bernard NOUVET au sein de la commission «Tourisme, Culture, Événementiel et Sport»,
- DÉSIGNE Monsieur Bernard NOUVET comme membre titulaire au sein du Pays du Velay.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 6 OCAD3E : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

Rapporteur : Monsieur Frédéric GIMBERT

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la nouvelle convention avec OCAD3E et tous les documents afférents à cette convention.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 7 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES RIVES DU HAUT-ALLIER : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES

Rapporteur : Monsieur Frédéric GIMBERT

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de prestation de services pour l'année 2021 avec la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier, qui est annexée à la présente.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 8 PARKING DE MONTREDON : GRATUITÉ

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- ACTE la gratuité de ce parking du 1er novembre 2019 au 31 décembre 2020,
- VALIDE la prolongation de cet accès gratuit durant toute l'année 2021.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 9 ACHAT DE VÉLOS À ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY : MISE EN PLACE D'UNE AIDE

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- APPROUVE les modalités de mise en œuvre du dispositif d'aide à l'achat de VAE, le formulaire et le règlement du dispositif,
- AUTORISE le versement de cette subvention, pour un montant maximum de 50 000 €, à l'aide des crédits inscrits au budget 2021.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ
Pour : 88
Contre : 2
Laurent BERNARD Béatrice DIELEMAN

N° 10 SERVICE DE LOCATION DE VÉLOS ÉLECTRIQUES VÉLO-EN-VELAY : MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCÈS ET D'UTILISATION (CGAU)

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

VALIDE les CGAU, ses annexes et leur application au 1^{er} janvier 2021.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 11 TARIFICATION TRANSPORTS URBAINS ET SCOLAIRES 2020/2021 : MODIFICATION

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- VALIDE la modification de la grille tarifaire suivante des transports scolaires et urbains 2020/2021 indiquant que seule la Complémentaire Santé Solidaire sans participation financière ouvre droit aux abonnements Accès :

Titre de transport	Tarif 2020/2021
Abonnement Accès (demandeur d'emploi, bénéficiaire de la CSS sans participation financière , AME, personne de + de 65 ans bénéficiaire de l'allocation supplémentaire)	
Mensuel	10,00 €
Trimestriel	30,00 €
Annuel	90,00 €

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 12 INSTALLATION DE LA CARTE OÛRA ET DES SYSTÈMES ASSOCIÉS

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- AUTORISE la vente et l'utilisation de cartes Oûra sur le territoire de la Communauté d'agglomération,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions individuelles, notamment auprès de la Région AURA,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les conventions et documents afférents à la mise en place du projet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 13 RÉHABILITATION DE LA FRICHE PIERRE ET BOIS SUR LA ZA DE TAULHAC : ALIMENTATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- APPROUVE l'avant projet des travaux cité en référence,
- CONFIE la réalisation des travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de Haute-Loire,
- FIXE la participation de la Communauté d'agglomération à hauteur de 8 175,25 €,
- AUTORISE Monsieur le Président à verser cette somme dans la caisse du receveur du Syndicat Départemental. Cette participation pourra être revue en fonction du décompte définitif des travaux.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 14 EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DU MARTOURET : TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- APPROUVE l'avant projet des travaux cité en référence,
- CONFIE la réalisation des travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de Haute-Loire,
- FIXE la participation de la Communauté d'agglomération à hauteur de 10 889,23 €,
- AUTORISE Monsieur le Président à verser cette somme dans la caisse du receveur du Syndicat Départemental. Cette participation pourra être revue en fonction du décompte définitif des travaux.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 15 ZONE D'ACTIVITÉS DE LAPRADE : CESSION D'UN TERRAIN AU PROFIT DE L'ENTREPRISE
MARCON ELEC ET ALTIPAC GÉOTHERMIE**

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- AUTORISE la cession au profit des sociétés Altipac Géothermie et MARCON Elec, ou à toute personne physique ou morale agissant pour leurs comptes, du lot I de 2 012 m² sur la zone d'activités de Laprade. La surface définitive sera établie après élaboration du plan de bornage,
- APPROUVE cette transaction pour un montant global de 70 420 € HT, soit un prix de 35 € HT/m² conforme à l'estimation de France Domaine du 04 mai 2018, frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils communautaires du 22 décembre 2015 et du 13 février 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 16 ZONE D'ACTIVITÉS DE LAPRADE : CESSION D'UN TERRAIN AU PROFIT DE L'ENTREPRISE
DUPUY STORES**

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- AUTORISE la cession au profit de Monsieur COSTA Benjamin, ou à toute personne physique ou morale agissant pour son compte, du lot n°12 de 1194 m² sur la zone d'activités de Laprade. La surface définitive sera établie après élaboration du plan de bornage,
- APPROUVE cette transaction pour un montant global de 41 790 € HT, soit un prix de 35 € HT/m² conforme à l'estimation de France Domaine du 04 mai 2018, frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils Communautaires du 22 décembre 2015 et du 13 février 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 17 ZONE D'ACTIVITÉS DE TAULHAC : CESSION D'UN TERRAIN AU PROFIT DE L'ENTREPRISE
SOLUTION MICRO**

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- AUTORISE la cession au profit de la société Solution Micro, ou de toute personne physique ou morale agissant pour son compte, du lot A de 943 m² sur le site Pierre et Bois de la zone d'activités de Taulhac. La surface définitive sera établie après élaboration du plan de bornage,
- APPROUVE cette transaction pour un montant de 42 435 € HT, frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils communautaires des 22 décembre 2015 et du 13 février 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 18 ZONE D'ACTIVITÉS DE TAULHAC : CESSION D'UN TERRAIN AU PROFIT DE L'ENTREPRISE EL AKKIOUI

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- AUTORISE la cession au profit de Monsieur El AKKIOUI, ou à toute personne physique ou morale agissant pour son compte, du lot E d'une surface de 883 m² sur la zone d'activités de Taulhac. La surface définitive sera établie après élaboration du plan de bornage,
- APPROUVE cette transaction pour un montant de 39 735 € HT, soit un prix supérieur à l'estimation de France Domaine en date du 2 mai 2019, frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 19 ZONE D'ACTIVITÉS DE LA MARELLE - CRAPONNE--SUR-ARZON : CESSION D'UN TERRAIN AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ MANIVIT

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- AUTORISE la cession au profit de la société MANIVIT, ou toute personne physique ou morale agissant pour son compte, de la parcelle G 1051, d'une contenance de 4 520 m², sur la zone d'activités de la Marelle, commune de Craponne-sur-Arzon,
- APPROUVE cette transaction au prix de 13 € HT / m², soit un montant total de 58 760 € HT, frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise après élaboration du plan de bornage,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils Communautaires des 22 décembre 2015 et 13 février 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 20 ZONE D'ACTIVITÉS DE TAULHAC : CESSION D'UN LOT AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ LE COMPAGNON

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- AUTORISE la cession au profit de la société Le Compagnon, ou toute personne physique ou morale agissant pour son compte, d'un lot de 2 027 m² sur la zone d'activités de Taulhac,

- APPROUVE cette transaction au prix de 25 € HT / m², soit un montant total de 50 675 € HT, frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise après élaboration du plan de bornage,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils Communautaires des 22 décembre 2015 et 13 février 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 2
Celline GACON Laurent JOHANNY

N° 21 ZONE D'ACTIVITÉS DE TAULHAC : CESSIION D'UNE EMPRISE AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ SCHMITT VOYAGES

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- AUTORISE la cession au profit de la société SCHMITT, ou toute personne physique ou morale agissant pour son compte, d'une emprise de 62 m² à prélever sur la parcelle BM 181 sur la zone d'activités de Taulhac,
- APPROUVE cette transaction au prix de 25 € HT / m², soit un montant total de 1 550 € HT, frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise après élaboration du plan de bornage,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils Communautaires des 22 décembre 2015 et 13 février 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 22 PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE MONSIEUR CHAUSSINAND ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- VALIDE le projet de protocole transactionnel entre Monsieur CHAUSSINAND et la Communauté d'agglomération ci-annexé,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à le signer.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 23 COMMUNE DE LOUDES : ACQUISITION DES PARCELLES B 646 ET C 686 PAR LE BIAIS DE LA SAFER

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- DONNE mandat à la SAFER pour l'acquisition des parcelles B 646 et C 686, situées sur la commune de Loudes, d'une contenance de 1 662 m² et de 4 965 m²,

- ACCEPTE la lettre de mission et la demande d'accord pour le préfinancement des biens, ci-annexées, proposées par la SAFER,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à entreprendre toute démarche et à signer tout document permettant la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 24 AMÉNAGEMENT DES CASCADES DE LA BEAUME : ACQUISITION DE LA PARCELLE D 722 SUR LA COMMUNE DE SOLIGNAC SUR LOIRE

Rapporteur : Madame Corinne GONCALVES

- DÉCIDE d'acquérir la parcelle D 722, sur la Commune de Solignac-sur-Loire, appartenant à Madame Marie-Louise DELHERM,
- ACCEPTE cette acquisition au prix de 2 000 €, frais en sus à la charge de la Communauté d'agglomération,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à entreprendre toute démarche et à signer tout document permettant la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 25 ENTENTE INTERCOMMUNALE RELATIVE AU SERVICE DE LA CUISINE EN VELAY : ADHÉSION DE LA COMMUNE DE SOLIGNAC-SUR-LOIRE ET APPROBATION D'UNE NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE l'adhésion de la commune de Solignac-sur-Loire à l'entente intercommunale relative à la production et livraison de repas par la Cuisine en Velay,
- APPROUVE la nouvelle grille tarifaire de l'entente intercommunale telle que décrite ci-avant,
- VALIDE l'avenant à la convention de l'entente intercommunale, ci-annexée,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à le signer.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 2
Celline GACON Laurent JOHANNY

N° 26 FINANCEMENT DU SERVICE DE LA RESTAURATION ÉTUDIANTE DU SITE DE L'IUT DU PUY

Rapporteur : Madame Brigitte BENAT

- DÉCIDE d'une participation de la Communauté d'agglomération de 36,96 %, en ce qui concerne le financement de la charge nette d'exploitation du service de la restauration universitaire assuré par la ville du Puy-en-Velay sur le site de l'IUT du Puy,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 27 FISAC AGGLO : SOLDE DE L'ACTION 9 DE L'OPÉRATION COLLECTIVE EN MILIEU RURAL

Rapporteur : Madame Corinne BRINGER

- ACTE le versement d'une subvention de 2 112 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Loire, dans le cadre de la bonne réalisation de l'action 9 « Accompagner les entreprises à l'utilisation du e-commerce », menée au titre de l'Opération Collective en Milieu Rural de la Communauté d'agglomération (programme FISAC).

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 28 L'OFFICE DE COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY : SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET SUBVENTION 2020

Rapporteur : Madame Corinne BRINGER

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs 2020 avec l'Office de Commerce et de l'Artisanat de l'agglomération du Puy-en-Velay,

- ACTE le versement d'une subvention de 50 000 € à l'Office de Commerce et de l'Artisanat de l'Agglomération du Puy-en-Velay, dès signature de ladite convention d'objectifs.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 29 L'OFFICE DE COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY : AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2020

Rapporteur : Madame Corinne BRINGER

- AUTORISE Monsieur le Président à signer un avenant à la convention d'objectifs 2020 avec l'Office de Commerce et de l'Artisanat de l'Agglomération du Puy-en-Velay,

- ACTE le versement d'une participation de 130 000 € à l'Office de Commerce et de l'Artisanat pour mener à bien l'opération de bonification des achats, conformément à l'avenant n°1 à la convention d'objectifs 2020.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 30 OUVERTURE DES COMMERCES DE DÉTAIL LE DIMANCHE : AVIS SUR LES PROJETS D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX RELATIFS AUX DÉROGATIONS ACCORDÉES PAR LES MAIRES

Rapporteur : Madame Corinne BRINGER

- ÉTABLIT à 5 le nombre maximum de dérogations au repos dominical pour l'année 2021 et précise une répartition par secteur d'activité telle que mentionnée ci-avant.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 31 DISPOSITIF COMPLÉMENTAIRE D'AIDE AUX LOYERS DES COMMERÇANTS IMPACTÉS PAR LA PREMIÈRE PHASE DE CONFINEMENT

Rapporteur : Madame Corinne BRINGER

- APPROUVE la mise en œuvre d'un dispositif complémentaire d'aide aux loyers des entreprises impactées par la première phase de confinement,
- ADOPTE le règlement « d'aide aux loyers professionnels des entreprises nouvelles impactées par le crise du COVID (1^{ère} phase de confinement) » correspondant, dont le montant global d'aides s'élève à 100 000 euros,
- APPROUVE la convention type « d'aide aux loyers professionnels des entreprises nouvelles impactées par le crise du COVID (1^{ère} phase de confinement) » annexée à la présente,
- AUTORISE Monsieur le Président, par délégation, à instruire les dossiers de demandes d'aides et à signer, en cas d'avis favorable, la convention type avec l'entreprise bénéficiaire, dans la limite de l'enveloppe financière fixée par délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 32 VALIDATION DE LA STRATÉGIE DE VALORISATION EN FAVEUR DU BOIS LOCAL ET ADOPTION D'UNE CHARTE D'ENGAGEMENT

Rapporteur : Monsieur Philippe MEYZONET

- VALIDE le plan d'actions relatif à la valorisation de la filière bois local ci-présenté,
- ADOPTE la charte d'engagement ci-annexée visant l'utilisation du bois local dans les projets portés par la Communauté d'agglomération,
- AUTORISE Monsieur le Président à la signer,
- INVITE les collectivités du territoire communautaire à l'adopter pour leur propre compte.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 33 ABATTOIR : TARIFS 2021

Rapporteur : Monsieur Gérard GROS

- FIXE les tarifs prévus à partir du 1^{er} janvier 2021.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 34 CONVENTIONS D'UTILITÉ SOCIALE (CUS) : PRINCIPE DE SIGNATURE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION POUR LES CUS DES BAILLEURS SOCIAUX DU TERRITOIRE

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- APPROUVE le principe que la Communauté d'agglomération soit signataire des CUS des bailleurs sociaux présents sur le territoire communautaire, sous réserve que les projets de convention correspondent aux orientations définies par la Communauté d'agglomération dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat et des travaux de la Conférence Intercommunale du Logement et aux moyens des bailleurs,
- AUTORISE Monsieur le Président tous les documents afférents à ce dossier.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 35 AGENCE DÉPARTEMENTALE POUR L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) LOIRE-HAUTE-LOIRE : PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- APPROUVE le principe d'une contribution financière annuelle de la Communauté d'agglomération à hauteur de 11 centimes/habitant en faveur de l'ADIL 42-43,
-
- APPROUVE le principe d'une contractualisation avec le Département afin d'organiser la cohérence des politiques de l'habitat menées par le Département et la Communauté d'agglomération,
-
- PRÉCISE que les crédits correspondant à la participation annuelle de la Communauté d'agglomération (11 centimes par habitant), soit près de 9 400 euros, sont inscrits au budget 2021,
- AUTORISE Monsieur le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention de partenariat et les documents afférents entre le Département, la Communauté d'agglomération et l'ADIL 42-43.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 36 SPL DU VELAY : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2019 de la SPL du Velay.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 37 SEML DU VELAY : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2019 de la SEML du Velay.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 38 SEML DU VELAY : RÉDUCTION DU CAPITAL ET CONDITIONS D'AUGMENTATION DU CAPITAL

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- PREND ACTE de la réduction du capital d'un montant de 80 631,91 € portant les fonds propres à 292 785 €,
- PREND ACTE de la nouvelle répartition du capital comportant l'entrée de nouveaux actionnaires et la modification de la participation de certains,
- RENONCE au bénéfice du droit préférentiel de souscription,
- DÉSIGNE comme administrateurs au Conseil d'Administration de la société :
Monsieur Gilles BOYER
Madame Sandra LOMBARDY
Monsieur Jérôme BAY,

parmi ces administrateurs, Monsieur Gilles BOYER représentera la collectivité à l'Assemblée Générale de la société,
- DÉSIGNE Madame Sandra LOMBARDY comme représentant titulaire à la Commission d'Appels d'Offres,
Monsieur Jérôme BAY comme représentant suppléant à la Commission d'Appels d'Offres,
- VALIDE les modifications des articles des articles 6 et 14-1 des statuts de la SEM du Velay pour tenir compte de la nouvelle répartition du capital après augmentation et de l'évolution du nombre des administrateurs porté à 12 dont 8 pour les collectivités.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 39 SEML DU VELAY : HABILITATION À SIGNER LE PACTE D'ACTIONNAIRES

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- AUTORISE Monsieur Gilles BOYER en tant que représentant au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale des actionnaires, à signer le pacte d'actionnaires liant les principaux actionnaires de la société.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 40 CONTRAT DE VILLE 2020 : SUBVENTIONS 2ÈME SESSION

Rapporteur : Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER

- VALIDE la nature et le montant des subventions 2020 du Contrat de Ville 2ème session telles que présentées dans le tableau,
- AUTORISE Monsieur le Président à verser les subventions votées aux différentes associations et organismes demandeurs.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 41 DISPOSITIF RELAIS (RÉSEAU ÉDUCATIF HAUTE-LOIRE D'AIDE À L'INSERTION SCOLAIRE) :
RENOUVELLEMENT DE LA SUBVENTION POUR 2019-2020 ET 2020-2021 ET FINANCEMENT.**

Rapporteur : Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER

- ATTRIBUE un financement de 3 000,00 € au dispositif RELAIS rattaché au collège Jules Vallès au titre de 2019-2020 et au titre de 2020-2021,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat au titre du dispositif RELAIS pour l'année scolaire 2019-2020 et 2020-2021.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 42 CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE (CLAS) 2020-2021: SUBVENTIONS

Rapporteur : Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER

- VALIDE la nature et le montant des subventions CLAS 2020 du Contrat de Ville pour un montant de 7 750 €.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 43 ÉCOLE DES PARENTS : SUBVENTION

Rapporteur : Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER

- AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions avec l'École des Parents et la CAF pour la mise en place de permanences d'écoute en direction des parents et des familles pour 2019-2020,
- DÉCIDE les versements de subventions à l'École des Parents s'élevant à 5 250, € pour l'année scolaire 2019-2020.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 44 ASSOCIATION CÉKANKONJOU : CONVENTION DE PARTENARIAT

Rapporteur : Monsieur Thierry MOURGUES

- APPROUVE les clauses de la convention de partenariat avec l'association Cékankonjou,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et à mettre en œuvre les modalités de ladite convention,
- MANDATE Monsieur le Président à verser la subvention de 6 000 € pour l'année 2020.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 45 LUD 'AGGLO - SIGNATURE CONVENTION AVEC LES POINTS RELAIS JEUX

Rapporteur : Monsieur Thierry MOURGUES

- APPROUVE les clauses de la convention de partenariat entre Lud'agglo et les points relais jeux,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 46 CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES DE L'EMBLAVEZ

Rapporteur : Monsieur Thierry MOURGUES

- VALIDE les clauses de la convention de partenariat entre les 11 communes de l'Emblavez et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay dans le cadre du réseau des bibliothèques,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et à mettre en œuvre les modalités de ladite convention.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 47 FÊTE MONDIALE DU JEU : CHARTE

Rapporteur : Monsieur Thierry MOURGUES

- VALIDE la charte régissant l'organisation de la fête du jeu,
- AUTORISE Monsieur le Président à la signer.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 48 PAYS D'ART ET D'HISTOIRE : PROGRAMMATION 2021 : DEMANDE DE SUBVENTION DRAC AUVERGNE – RHÔNE-ALPES

Rapporteur : Monsieur Marc GIRAUD

- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès de la Direction régionale des Affaires Culturelles Auvergne – Rhône-Alpes,
- ACCEPTE l'attribution de subventions de la Direction régionale des Affaires Culturelles Auvergne – Rhône-Alpes à la Communauté d'agglomération au titre de la programmation du Pays d'art et d'histoire,

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 49 CENTRE DÉPARTEMENTAL DE MUSIQUES ET DE DANSES TRADITIONNELLES (CDMDT) :
SUBVENTION FESTIVAL DES NUITS BASALTIQUES**

Rapporteur : Monsieur Marc GIRAUD

- ALLOUE une subvention de 4 000 € au CDMDT pour compenser les frais engagés suite à l'annulation du Festival les Nuits Basaltiques en juillet 2020.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 50 FESTIVAL DE LA CHAISE DIEU : SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION
PARTENARIALE**

Rapporteur : Monsieur Marc GIRAUD

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Festival de la Chaise Dieu pour les années 2021, 2022, 2023,
- ATTRIBUE une subvention annuelle au Festival de la Chaise Dieu pour un montant de 81 000 €.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 51 PARTENARIAT AVEC LA MPT DE CHADRAC POUR LE FONCTIONNEMENT DU DÉPARTEMENT
DE MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES : SIGNATURE DE L'ANNEXE FINANCIÈRE 2020/2021**

Rapporteur : Monsieur Marc GIRAUD

- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'annexe financière présentée par l'Association Maison Pour Tous de Chadrac pour la mise à disposition de son personnel pour le fonctionnement du département de musiques actuelles amplifiées « Triton » pour un montant de 52 779 € pour l'année scolaire 2020/2021,
- INSCRIT les crédits correspondants sur le budget de fonctionnement 2021 du Conservatoire à Rayonnement Départemental Compte 6228-250-3113.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 52 MUSÉE CROZATIER : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'EXPOSITION TEMPORAIRE
SERPENTS**

Rapporteur : Monsieur Marc GIRAUD

- CONFIRME le programme d'exposition temporaire 2021 *Serpents* du musée Crozatier,
- VALIDE le budget prévisionnel avec inscription des crédits au budget primitif 2021 (118 500 euros),
- AUTORISE Monsieur le Président à rechercher tout autre partenaire potentiel,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès de l'État, du Conseil Régional, de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne–Rhône-Alpes) et du Conseil Départemental de la Haute-Loire,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes afférents à cette exposition.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 53 MUSÉE CROZATIER: ACQUISITION DU RELIQUAIRE DE CHAMALIÈRES

Rapporteur : Monsieur Marc GIRAUD

- AUTORISE l'acquisition du reliquaire de Chamalières, réalisé au Puy en 1487, commandé par le vicomte Claude-Armand de Polignac pour l'église prieurale de Chamalières-sur-Loire, auprès de Christie's Londres avant la vente du 17 décembre 2020 grâce à un achat de gré à gré à hauteur de 120.000 £(soit 135 000 €, tous frais compris).
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter et à accepter toutes les aides financières possibles pour l'achat de ce reliquaire.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 54 AXE B - RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE : RECLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME DE L'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY

Rapporteur : Madame Corinne GONCALVES

- APPROUVE la demande de l'Office de Tourisme de l'Agglomération du Puy-en-Velay de procéder à son reclassement en catégorie II et ce conformément aux dispositions actuellement en vigueur,
- AUTORISE l'Office de Tourisme à préparer le dossier de reclassement et le déposer auprès de la Préfecture de la Haute-Loire pour instruction.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 55 AXE B - RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - ACTION 90 - DÉVELOPPER LA VIA FLUVIA : DEMANDE DE SUBVENTION À L'OCCASION DE L'APPEL À PROJET MASSIF CENTRAL - ITINÉRANCES 2020

Rapporteur : Madame Corinne GONCALVES

- APPROUVE la candidature à l'appel à projets « Soutien aux grandes itinérances du Massif Central 2020»,
- APPROUVE le plan de financement proposé,
- VALIDE le principe de partager le financement des actions de façon égalitaire entre tous les membres de l'Entente, hors actions propres à un seul maître d'ouvrage,
- DÉSIGNE la Communauté de communes du Pays de Montfaucon (Haute-Loire) comme chef de file du

dossier de candidature à l'appel à projets,

- AUTORISE la Communauté de communes du Pays de Montfaucon (Haute-Loire) à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'Entente,
- SOLLICITE les fonds européens, nationaux, régionaux ou départementaux dans le cadre du financement des actions incluses dans la candidature de l'Entente à l'appel à projets,
- AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à demander toutes les subventions pouvant être mobilisées pour la réalisation de ce projet,
- S'ENGAGE à financer le reste de l'opération sur ses fonds propres,
- AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 56 AXE B - RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE DU TERRITOIRE - AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA COURSE D'ORIENTATION

Rapporteur : Madame Corinne GONCALVES

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec le Comité Départemental de la course d'orientation de Haute-Loire au titre de l'année 2021,
- ACCORDE une aide forfaitaire pour l'état des lieux et les préconisations demandées de 2 000 € ainsi qu'une aide d'un montant de 3 000 € pour l'entretien et la mise à jour des cartes et ESO (hors achat des balises à la charge de la CAPEV).

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 57 AXE B - RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE DU TERRITOIRE - ACTION 92 - VALORISER LES CIRCUITS VTT : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA MISSION DÉPARTEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE HAUTE-LOIRE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Madame Corinne GONCALVES

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la MDDT pour le déploiement de la signalétique et du balisage de la grande traversée de la Haute-Loire à VTT.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 58 AXE B - RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE DU TERRITOIRE / ACTION 94 :
DEMANDE DE SUBVENTION RÉGIONALE POUR L'ÉTUDE MARKETING DU TRAIN TOURISTIQUE
LIVRADOIS FOREZ**

Rapporteur : Madame Corinne GONCALVES

- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes concernant l'étude marketing du train touristique Livradois Forez à hauteur de de 50 % du coût de l'étude, soit 11 260 € HT.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 59 LE PUY FOOT 43 EQUIPE FÉMININE NATIONALE D2 : SUBVENTION

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- ATTRIBUE au Puy Foot 43 Auvergne, une subvention de 20 000 € pour la participation au championnat 2020/2021 de deuxième division de son équipe féminine,
- ACTE le versement de la subvention en deux parties :
 - 10 000 € dès validation de la présente délibération au titre des frais engagés pour structurer cette nouvelle équipe,
 - 10 000 € à la reprise du Championnat.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 60 GOLF COMMUNAUTAIRE : DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- CONSTATE la désaffectation des parcelles A : 186, 195, 197, 198, 199, 209 à 233, 532, 567, 572, 952, 954, 957 au lieu dit Sénilhac, à Ceyszac suite à la fermeture du golf et à la suppression du service public,
- APPROUVE le déclassement du domaine public des parcelles A : 186, 195, 197, 198, 199, 209 à 233, 532, 567, 572, 952, 954, 957 situées au lieu dit Sénilhac, à Ceyszac,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 61 GOLF COMMUNAUTAIRE : CESSION

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE la cession du golf du Puy-en-Velay, d'une superficie de 42 ha 71 a 53 ca, cadastré section :

A 186 : LA CHAMP 00 ha 59 a 08 ca Terrain d'agrément
A 195 : LA CHAMP 00 ha 15 a 15 ca Pré
A 197 : LA CHAMP 00 ha 56 a 81 ca Terre
A 198 : LA CHAMP 01 ha 56 a 83 ca Terrain d'agrément
A 199 : LA CHAMP 00 ha 19 a 50 ca Terrain d'agrément
A 209 : LA CHAMP 00 ha 24 a 50 ca Pré

A 210 : LA CHAMP 00 ha 88 a 80 ca Terrain d'agrément
A 211 : LA CHAMP 01 ha 70 a 78 ca Terrain d'agrément
A 212 : LA CHAMP 01 ha 20 a 86 ca Terrain d'agrément
A 213 : LA CHAMP 00 ha 46 a 21 ca Terrain d'agrément
A 214 : LA CHAMP 00 ha 83 a 10 ca Terrain d'agrément

A 215 : LA CHAMP 02 ha 44 a 30 ca Terrain d'agrément
A 216 : LA CHAMP 01 ha 04 a 27 ca Terrain d'agrément
A 217 : LA CHAMP 00 ha 36 a 00 ca Terrain d'agrément
A 218 : LA CHAMP 00 ha 29 a 93 ca Terrain d'agrément
A 219 : LA CHAMP 00 ha 88 a 15 ca Terrain d'agrément
A 220 : LA CHAMP 00 ha 17 a 16 ca Terrain d'agrément
A 221 : LA CHAMP 01 ha 69 a 02 ca Terrain d'agrément
A 222 : LA CHAMP 00 ha 43 a 06 ca Terrain d'agrément
A 223 : LA CHAMP 00 ha 20 a 60 ca Terrain d'agrément
A 224 : LA CHAMP 00 ha 34 a 04 ca Terrain d'agrément
A 225 : LA CHAMP 00 ha 35 a 00 ca Terrain d'agrément
A 226 : LA CHAMP 08 ha 56 a 29 ca Terrain d'agrément
A 227 : LA CHAMP 00 ha 13 a 67 ca Terrain d'agrément

A 228 : LA CHAMP 00 ha 06 a 00 ca Terrain d'agrément
A 229 : RAVEYRE 00 ha 51 a 74 ca Terrain d'agrément
A 230 : RAVEYRE 00 ha 38 a 08 ca Pré
A 231 : RAVEYRE 00 ha 16 a 40 ca Terre
A 232 : RAVEYRE 00 ha 29 a 28 ca Terrain d'agrément
A 233 : RAVEYRE 00 ha 68 a 19 ca Terrain d'agrément
A 532 : LA CHAMP 00 ha 06 a 03 ca Terrain d'agrément
A 567 : LA CHAMP 00 ha 37 a 71 ca Terrain d'agrément
A 572 : LA CHAMP 01 ha 19 a 05 ca Terrain d'agrément
A 952 : RAVEYRE 10 ha 68 a 42 ca Terrain d'agrément - Pré
A 954 : RAVEYRE 02 ha 49 a 15 ca Terre - Pré
A 957 : RAVEYRE 00 ha 48 a 37 ca Taillis

sur la commune de Ceyszac à Monsieur Théo THOMAS ou toute personne physique ou morale s'y substituant pour un montant de 120 000 euros HT. Les frais de la vente seront supportés par Monsieur Théo Thomas,

- SOLLICITE la commune de Ceyszac pour le maintien des parcelles citées ci-dessus en tant qu'équipement de loisirs dans son document d'urbanisme,
- APPROUVE l'inscription d'une clause de maintien de l'activité golfique pendant une période minimale de vingt ans au sein de l'acte de vente,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de vente, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 87

Contre : 2

Cécile GALLIEN Laurent JOHANNY

Abstention : 3

Laurent BERNARD, Daniel JOUBERT, Jean Claude MOREL

N° 62 CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- ACCEPTE la proposition d'assurance des risques statutaires exposée ci-dessus pour l'agglomération et pour le personnel de la DEA, et ses conditions financières,
- AUTORISE Monsieur le Président à prendre et à signer tous les actes subséquents.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 63 PLAN D'ACTION RELATIF À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- VALIDE ce plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 64 PERSONNEL : RÈGLEMENT DE FORMATION

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- VALIDE les modalités d'organisation, d'information, et de financement de la formation au profit du personnel conformément au règlement annexé.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 65 RIFSEEP : EXTENSION À DE NOUVEAUX CADRES D'EMPLOIS

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- INSTAURE pour le personnel concerné, le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel applicable aux grades sus-visés à compter du 1er janvier 2021,
- RAPPELLE que l'autorité territoriale fixera, par arrêtés individuels, le coefficient afférent à chaque composante du RIFSEEP, et les montants correspondants,
- INSCRIT au budget les crédits relatifs au régime indemnitaire,
- AUTORISE Monsieur le Président à procéder à toutes les formalités afférentes.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 66 PERSONNEL : MISES À DISPOSITION

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- APPROUVE le principe des mises à disposition,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes et leurs éventuels avenants.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 67 PERSONNEL : MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- APPROUVE la création d'un emploi d'agent du patrimoine à temps complet,
- APPROUVE la création des emplois d'avancement suivants :
 - 5 adjoints administratif principal de 1ère classe à temps complet,
 - 1 adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet (21/35),
 - 1 auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à temps complet,
 - 1 ETAPS principal de 2ème classe à temps complet,
 - 1 ingénieur hors classe à temps complet,
 - 1 professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet,
 - 3 rédacteurs principal de 1ère classe à temps complet,
- AUTORISE Monsieur le Président à recruter, en cas de recrutement de fonctionnaire infructueux, un agent contractuel sur le poste d'attaché à temps complet en charge du commerce de

proximité et de l'accompagnement des entreprises, sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, et un agent contractuel sur le poste d'attaché en charge du développement touristique et territorial,

- AUTORISE la mise à jour du tableau des emplois tenant compte des réformes statutaires concernant les EJE et ASE,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes correspondants.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 68 MARCHÉS D'ENTRETIEN ET DE GROSSES RÉPARATIONS DES RÉSEAUX
D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY:
AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS**

Rapporteur : Madame Sandra LOMBARDY

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés suivants et toutes pièces jointes avec les sociétés:
 - Lot n°1 : Société Travaux Publics et Pavages du Velay, sise 761 avenue Louis Jonget - 43000 Le Puy en Velay,
 - Lot n°2 : FAURIE SAS sise ZA Laprade - 701 avenue René Descartes - 43700 Blavozy.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 69 GESTION DE QUATRE DÉCHETTERIES : AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS

Rapporteur : Madame Sandra LOMBARDY

- AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés suivants :
 - Lot n°1 « gestion des hauts de quais » :
EMMAUS ENVIRONNEMENT SCIC – 43000 Le Puy-en-Velay, pour un montant de 589 305,20 € HT/an (offre de base),
 - Lot n°2 « collecte et traitement des déchets classiques »
Société de Récupération et de Valorisation du Velay – SRVV – 43000 Polignac, pour un montant estimatif de 808 382,50 € HT/an ;
 - Lot n°3 « collecte et traitement des déchets dangereux »
CHIMIREC – 48 000 Mende, pour un montant estimatif de 46 344,02€ HT/an.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 70 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RESTRUCTURATION DES RÉSEAUX DU VILLAGE D'AZANIÈRES À BLANZAC : CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Rapporteur : Madame Sandra LOMBARDY

- ACCEPTE le principe de création d'un groupement de commandes dans les conditions précitées,
- SOLLICITE les subventions auprès de l'Agence de l'eau et du Département,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 71 DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, JURY DE CONCOURS ET COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Madame Sandra LOMBARDY

- DÉCIDE le remplacement de Monsieur Michel FORESTIER par Monsieur Bernard NOUVET en qualité de membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 72 FERME PHOTOVOLTAÏQUE DE SAINT-CHRISTOPHE-SUR-DOLAIZON : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION D'AUTORISATION À SIGNER LE BAIL EMPHYTHÉOTIQUE

Rapporteur : Monsieur Patrick NAVARRE

- AUTORISE Monsieur le Président à signer avec la société Parc Solaire de la Clé des Champs, un bail emphytéotique d'une durée ferme et irrévocable de 30 ans renouvelable 1 fois pour la construction et l'exploitation d'une ferme photovoltaïque sur la Commune de Saint-Christophe-sur-Dolaizon,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 73 ESPACE ANIMALIER DE POLIGNAC : PARTICIPATION À LA FOURRIÈRE GÉRÉE PAR LA SPA - SIGNATURE D'UNE CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- RECONDUIT le montant de la participation à la SPA soit 1,21 €/habitant/an,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer une nouvelle convention de partenariat avec la SPA pour l'année 2021,
- INSCRIT les crédits au Budget principal 2021.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 74 PARTICIPATIONS ANNUELLES 2021 : AUTORISATION DE VERSEMENTS D'ACOMPTES AVANT
ADOPTION DU BUDGET**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer le versement d'acomptes, à la demande des structures (associations, syndicats, régies dotées de l'autonomie financière,...), à hauteur maximum de 3/12ème de la participation versée en 2020. Ces acomptes viendront en déduction de la participation annuelle au fonctionnement.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 75 PROCÈS-VERBAUX DE MISE À DISPOSITION DE BIENS DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE
LA COMPÉTENCE EAU POTABLE À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION : APPROBATION ET
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- APPROUVE les procès-verbaux de mise à disposition des ouvrages d'eau potable des communes concernées (Allègre, Blanzac, Bonneval, Borne, Cistrières, Connangles, Fix Saint Geneys, La Chaise Dieu, Lissac, Malvières, Monistrol d'Allier, Saint-Geneyss Près Saint-Paulien, Saint-Pal de Senouire, Saint-Paulien, Saint-Préjet d'Allier et Vernassal) nécessaires à l'exercice de la compétence eau potable par la CAPEV et annexés à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les procès-verbaux de mise à disposition pour les communes concernées (Allègre, Blanzac, Bonneval, Borne, Cistrières, Connangles, Fix Saint Geneys, La Chaise Dieu, Lissac, Malvières, Monistrol d'Allier, Saint-Geneyss Près Saint-Paulien, Saint-Pal de Senouire, Saint-Paulien, Saint-Préjet d'Allier et Vernassal),
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document et à prendre toute décision se rapportant à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 76 PROCÈS-VERBAUX DE MISE À DISPOSITION DE BIENS DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE
LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION : APPROBATION ET
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- APPROUVE les procès-verbaux de mise à disposition des ouvrages d'assainissement des communes concernées (Allègre, Blanzac, Borne, Cistrières, Connangles, Fix Saint Geneys, La Chaise Dieu, Laval sur Doulon, Lissac, Monistrol d'Allier, Saint-Geneyss Près Saint-Paulien, Saint-Pal de Senouire, Saint-Paulien, Saint-Préjet d'Allier et Vernassal) nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement par la CAPEV et annexés à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les procès-verbaux de mise à disposition pour les communes concernées (Allègre, Blanzac, Borne, Cistrières, Connangles, Fix Saint Geneys, La Chaise Dieu, Laval sur Doulon, Lissac, Monistrol d'Allier, Saint-Geneyss Près Saint-Paulien, Saint-Pal de Senouire, Saint-Paulien, Saint-Préjet d'Allier et Vernassal),

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document et à prendre toute décision se rapportant à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 77 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DÉFINITION DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU SYSTÈME DE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- APPROUVE la définition des éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales urbaines de la CAPEV qui se situent dans les aires urbaines des communes définies comme les zones dans lesquelles il existe une canalisation recueillant en tout ou partie, dans un système séparatif ou unitaire, les eaux pluviales :

	Ouvrages concernés
Réseaux	Réseaux séparatifs pluviaux : réseaux canalisés collectant uniquement des eaux pluviales provenant de la chaussée et du domaine privé sous réserve d'autorisation Réseaux formant un réseau unitaire avec le système de collecte des eaux usées : réseaux canalisés collectant à la fois des eaux usées et des eaux pluviales provenant de la chaussée et du domaine privé sous réserve d'autorisation <i>∅ Sont exclus les réseaux pluviaux collectant exclusivement les eaux pluviales provenant de la chaussée ainsi que les fossés, les noues ou rus busés.</i>
Accessoires de réseaux	Bacs de décantation des grilles et avaloirs rattachés aux réseaux relevant du système de GEPU de la CAPEV <i>∅ Sont exclus les grilles et avaloirs qui seraient ou non rattachés aux réseaux relevant du système de GEPU.</i> <i>∅ Sont exclus les bacs de décantation des grilles et avaloirs qui ne seraient pas rattachés aux réseaux relevant du système de GEPU.</i>
Branchements	Partie publique des branchements des grilles et avaloirs rattachés aux réseaux relevant du système de GEPU de la CAPEV <i>∅ Sont exclus les branchements des grilles et avaloirs qui ne seraient pas rattachés aux réseaux relevant du système de GEPU.</i>
Bassins de rétention	Bassins de rétention recueillant les eaux pluviales provenant en tout ou partie des réseaux relevant du système de GEPU de la CAPEV

- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 78 PROCÈS-VERBAUX DE MISE À DISPOSITION DE BIENS DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- APPROUVE les procès-verbaux de mise à disposition des biens des communes de Aiguilhe, Blanzac, Cistrières, Connangles, Craponne-sur-Arzon, Cussac-sur-Loire, Lavoûte-sur-Loire, Lissac, Loudes, Sanssac l'Eglise, Sembadel et Vernassal, nécessaires à l'exercice de la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et annexés à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les procès-verbaux de mise à disposition pour les communes de Aiguilhe, Blanzac, Cistrières, Connangles, Craponne-sur-Arzon, Cussac-sur-Loire, Lavoûte-sur-Loire, Lissac, Loudes, Sanssac l'Eglise, Sembadel et Vernassal,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document et à prendre toute décision se rapportant à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 79 COMPÉTENCE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES : DÉLÉGATION PAR CONVENTION (GEPU) AUX COMMUNES

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- APPROUVE la délégation de la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines, au sens de l'article L. 2226-1 du CGCT aux communes de Aiguilhe, Blanzac, Cistrières, Connangles, Craponne sur Arzon, Cussac-sur-Loire, Lavoûte-sur-Loire, Lissac, Loudes, Sanssac l'Eglise, Sembadel et Vernassal,
- APPROUVE les conventions de délégation de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines aux communes de Aiguilhe, Blanzac, Cistrières, Connangles, Craponne sur Arzon, Cussac-sur-Loire, Lavoûte-sur-Loire, Lissac, Loudes, Sanssac l'Eglise, Sembadel et Vernassal,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document utile à la réalisation de ce dossier.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 80 RETRAIT DE LA CAPEV DU SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU VELAY RURAL (SEAVR) : RÉPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF DU SEAVR ATTACHÉS À LA COMPÉTENCE EAU POTABLE

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- APPROUVE la répartition de l'actif et du passif du syndicat (SEAVR), attachés à la compétence eau potable entre la CAPEV et le SEAVR,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 1
Cécile GALLIEN

N° 81 RETRAIT DE LA CAPEV DU SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU VELAY RURAL (SEAVR) : RÉPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF DU SEAVR ATTACHÉS À LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- APPROUVE la répartition de l'actif et du passif du syndicat, attachés à la compétence assainissement des eaux usées entre la CAPEV et le SEAVR,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 1
Cécile GALLIEN

N° 82 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU BESSON ROULON : TRANSFERT DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- APPROUVE le transfert de l'actif et du passif du Syndicat des Eaux du Besson Roulon à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document utile à la réalisation de ce dossier.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 83 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : CONVENTION DE GESTION DU FONCTIONNEMENT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION - SGEV

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- APPROUVE la convention de fonctionnement entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et le SGEV, pour les communes : Arzac-en-Velay, Beaulieu, Beaune-sur-Arzon, Bellevue-la-Montagne, Blavozy, Céaux-d'Allègre, Chamalières-sur-Loire, Chaspinhac, Chomelix, Coubon, Craponne-sur-Arzon, Cussac-sur Loire, Félines, Julliangues, Le Brignon, La Chapelle-Bertin, La Chapelle-Geneste, Lavoûte-sur-Loire, Le Monteil, Le Pertuis, Malrevers, Mézères, Monlet, Roche-en-Régnier, Rosières, Saint-Christophe-sur-Dolaison, Saint-Étienne-Lardeyrol, Saint-Georges-Lagricol, Saint-Germain Laprade, Saint Hostien, Saint-Jean d'Aubrigoux, Saint-Julien-d'Ance, Saint-Pierre-du-Champ, Saint-Victor-sur-Arlanc, Saint- Vincent, Sembadel, Solignac-sur-Loire et Vorey-sur-Arzon,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention annexée et tout document utile à la réalisation de ce dossier.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 84 DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT : TARIFICATION 2021

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- APPROUVE les tarifs de l'Eau et de l'Assainissement pour l'année 2021, et les tarifs des prestations 2021 (travaux en régie, interventions, pénalités, assainissement non collectif, contrôles assainissement et participation financement assainissement collectif) pour les 34 communes suivantes :

Aiguilhe, Allègre, Bains, Blanzac, Brives-Charensac, Bonneval, Borne, Ceyszac, Chadrac, Chaspuzac, Cistrières, Connangles, Espaly Saint-Marcel, Fix Saint Geneys, La Chaise Dieu, Laval sur Doulon, Le Puy-en-Velay, Le Vernet, Lissac, Loudes, Malvières, Monistrol d'Allier, Pagnac, Saint Geneys Près Saint-Paulien, Saint-Jean-de-Nay, Saint-Paulien, Saint Prejet d'Allier, Saint-Privat d'Allier, Saint-Vidal, Sanssac l'Église, Vals Près-le-Puy, Vazeilles-Limandre, Vergezac et Vernassal.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 85 DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT : TARIFICATION 2021 DES 38 COMMUNES RETIRÉES DU SEAVR

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- APPROUVE les tarifs de l'Eau et de l'Assainissement pour l'année 2021 pour les 38 communes suivantes :

Arsac-en-Velay, Beaulieu, Beaune sur- Arzon, Bellevue-la-Montagne, Blavozy, Céaux-d'Allègre, Chamalières-sur-Loire, Chaspinhac, Chomelix, Coubon, Craponne-sur-Arzon, Cussac-sur-Loire, Félines, Julliangues, Le Brignon, La Chapelle-Bertin, La Chapelle-Geneste, Lavoûte-sur-Loire, Le Monteil, Le Pertuis, Malrevers, Mézères, Monlet, Roche-en-Régnier, Rosières, Saint-Christophe-sur-Dolaison, Saint-Étienne- Lardeyrol, Saint-Georges-Lagricol, Saint-Germain-Laprade, Saint-Hostien, Saint-Jean d'Aubrigoux, Saint-Julien-d'Ance, Saint-Pierre-du-Champ, Saint-Victor-sur-Arlanc, Saint- Vincent, Sembadel, Solignac-sur-Loire et Vorey-sur-Arzon.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 86 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - AVENANT N°5 AU CONTRAT D'AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION DE LA PETITE MER À CHADRAC : APPROBATION ET AUTORISATION DE

SIGNATURE

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- APPROUVE l'avenant n°5 au contrat d'affermage du service public de traitement des eaux usées et des boues de la station d'épuration de la Petite Mer à Chadrac,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 87 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : ANNULLATION DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- APPROUVE l'annulation des produits irrécouvrables suivants :
 - Assainissement : 64 944,04 euros TTC,
 - Eau : 64 209,70 euros TTC,
- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tout document utile à la réalisation de ce dossier.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 88 CLUB HOUSE PALAIS DES SPORTS : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE le plan de financement relatif aux travaux précités,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 89 CRÉATION DE SKATEPARKS ET PUMPTRACK : PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- ACCEPTE le principe de réaliser les travaux pour ces équipements,
- DÉCLARE d'intérêt communautaire ces trois équipements décrits ci-dessus,
- APPROUVE le plan de financement relatif aux travaux précités,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 90 MISE EN PLACE DU PAIEMENT DES RECETTES LOCALES PAR TIPI (TITRES PAYABLES PAR INTERNET)

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- DÉCIDE de mettre en place l'offre de paiement TIPI proposée par le DGFIP à partir du site sécurisé de la DGFIP,
- APPROUVE la convention d'adhésion au service de paiement TIPI,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service et tout document s'y référant.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 91 BUDGET "MAISONS DE SANTÉ" : EXERCICE 2020 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget 2020 « Maisons de santé ».

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 92 BUDGET "USINES RELAIS" : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2/2020

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE la Décision Modificative n° 2 du budget « Usines Relais » 2020.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 93 BUDGET ABATTOIR COMMUNAUTAIRE : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2/2020

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE la Décision Modificative n° 2 du budget « Abattoir communautaire » 2020.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 94 BUDGET PRINCIPAL : VOTE ANTICIPÉ DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2021

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- DÉCIDE d'appliquer les dispositions de l'article L 1612-1 précité,
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à liquider et mandater au titre de l'exercice 2021, les dépenses d'investissement précitées, dans la limite des sommes indiquées, soit 3 208 500 €.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 95 BUDGET RÉGIE DES TRANSPORTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION (RTCA) :
VOTE ANTICIPÉ DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2021

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- DÉCIDE d'appliquer les dispositions de l'article L 1612-1 précité,
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à liquider et mandater au titre de l'exercice 2021, les dépenses d'investissement précitées, dans la limite des sommes indiquées, soit 676 700 €.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 96 BUDGET USINES RELAIS : VOTE ANTICIPÉ DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2021

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- DÉCIDE d'appliquer les dispositions de l'article L 1612-1 précité,
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à liquider et mandater au titre de l'exercice 2021, les dépenses d'investissement précitées, dans la limite des sommes indiquées, soit 463 780 €.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 97 BUDGET "ABATTOIR COMMUNAUTAIRE" : VOTE ANTICIPÉ DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT
2021

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- DÉCIDE d'appliquer les dispositions de l'article L 1612-1 précité,
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à liquider et mandater au titre de l'exercice 2021, les dépenses d'investissement précitées, dans la limite des sommes indiquées, soit 45 000 €.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 98 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : VOTE ANTICIPÉ DES CRÉDITS
D'INVESTISSEMENT
2021

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- ADOPTE le principe d'application de l'article L 1612-1 précité,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération ou son représentant, à liquider au titre de l'exercice 2021 les dépenses d'investissement ci-dessus, dans la limite des sommes indiquées soit :
 - Budget Eau : 741 958,00 €,
 - Budget Assainissement : 802 423,00 €.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 99 MOTION POUR UNE GESTION PERMETTANT L'ACCROISSEMENT DE LA DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LE BASSIN LOIRE-BRETAGNE, DANS SA PARTIE LOIRE-AMONT

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- APPROUVE la motion pour une gestion permettant l'accroissement de la disponibilité de la ressource en eau sur le bassin Loire-Bretagne, dans sa partie Loire-Amont proposée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- MANDATE le Président de la Communauté d'agglomération pour demander au nom des élus du bassin de Loire-Bretagne, dans sa partie Loire-Amont :
 - à l'Agence de l'eau en charge de la révision du SDAGE :
 - d'incorporer un axe en faveur du développement du stockage de l'eau,
 - d'affirmer la solidarité amont-aval afin de prendre en considération le rôle essentiel joué sur l'amont,
 - d'ouvrir une réflexion sur les besoins, les priorités et la répartition juste de l'eau à l'échelle du bassin versant.
 - Au Gouvernement, par sa représentation au comité de bassin, de mettre en application la politique ci-dessus.
 - Au Gouvernement, à l'Assemblée Nationale et au Sénat, de modifier les lois et règlements en faveur du stockage de l'eau et de la prise en compte du rôle essentiel des territoires de l'amont pour le bon fonctionnement hydrique du bassin (qualité et quantité).
 - Aux instituts de recherche, de travailler à une meilleure efficacité des usages de l'eau dans le but d'une économie de ressource.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 80

Contre : 3

Celline GACON Laurent JOHANNY Gilles OGER

Abstention : 9

Laurent BARBALAT, Rémi BARBE, Laurent BERNARD, André CORNU, Béatrice DIELEMAN, Cécile GALLIEN, Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Daniel JOUBERT, Gilbert MEYSSONNIER

N° 100 MOTION : FERMETURE DE TRÉSORERIES DANS LE DÉPARTEMENT

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- S'OPPOSE à cette nouvelle étape du démantèlement des services publics en milieu rural,
- EXPRIME son inquiétude à l'annonce des fermetures des trésoreries et à une remise en cause de la séparation ordonnateur / comptable,
- RÉAFFIRME l'importance d'une collaboration de proximité avec les services de la trésorerie et le trésorier pour les collectivités locales.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 101 ATELIERS DES ARTS : REMBOURSEMENT PARTIEL (OU NOUVELLE FACTURATION) DES INSCRIPTIONS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021 EN RAISON DU CONFINEMENT

Rapporteur : Monsieur Marc GIRAUD

- AUTORISE Monsieur le Président à prendre une décision concernant le remboursement ou une nouvelle facturation de deux mois de cours pour l'ensemble des élèves inscrits durant l'année 2020/2021,
- INSCRIT les crédits nécessaires sur le budget de fonctionnement 2021 du Conservatoire à Rayonnement Départemental.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

L'intégralité des délibérations peut être consultée au Service de l'Administration Générale Mutualisé aux heures d'ouverture.

Vu pour être affiché le 18 décembre 2020 conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.

**Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Puy-en-Velay**

Michel JOUBERT